



Contribution à la Petite Histoire

E.-Z. Massicotte, LL.B., D.èsL., M.S.R.C.

Numéro 9, 1944

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080200ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080200ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Massicotte, E.-Z. (1944). Contribution à la Petite Histoire. *Les Cahiers des Dix*, (9), 243–270. <https://doi.org/10.7202/1080200ar>

Contribution à la Petite Histoire

Par E.-Z. MASSICOTTE, LL.B., D.èsL., M.S.R.C.

I—SINGULIERES DEMEURES

« Vide-bouteille »

Ville-Marie avait à peine quinze ans d'existence quand on mentionne, dans un contrat, la vente d'une habitation au nom si insolite que l'on s'est demandé ce que réellement ce pouvait être.

Le 25 août 1657, Louis de la Saudraye et Fiacre Ducharne⁽¹⁾ comparaissaient devant Jean de Saint-Père, premier notaire de Montréal. Le sieur de la Saudraye cédait au maître menuisier Ducharne, un emplacement d'un arpent sur lequel était une maison appelée « Vide-bouteille ». L'ensemble devait être avantageux puisque l'acheteur qui se connaissait en immeuble, acceptait d'acquérir le tout au prix relativement élevé, pour l'époque, de quatre cents livres plus les droits seigneuriaux.

L'emplacement avait appartenu à Gilles Lauzon, habile chaudronnier et serrurier qui a laissé nombreuse descendance. Il était allié par sa femme aux familles Tessier et Archambault.

Quant à de la Saudraye on ne lui connaît aucun métier. Serait-ce lui qui aurait fait ériger l'habitation au nom bizarre et dans un but qui devait déplaire au pieux et débonnaire gouverneur d'alors?

Dans la langue de Molière, un vide-bouteille était un cabaret; ce fut aussi, selon Pierre Larousse, « une petite maison où l'on se

(1) Dans les actes de l'époque on écrit toujours *Ducharne*.

réunissait pour se divertir ». Ces acceptions peuvent-elles ici être prises au sens propre?

En 1657, les demeures hors du fort étaient encore clairsemées. L'emplacement devait se trouver entre les habitations de Jacques Archambault et de Urbain Tessier. Est-il possible que M. de Maisonneuve eût laissé exister un cabaret ou une maison de plaisance dans le « lieu destiné pour la ville »!⁽²⁾

Il est vrai que le 18 janvier 1659, le gouverneur eut à sévir contre des colons qui abusaient des « boissons et se livraient à des jeux de hasard ».⁽³⁾

Louis de la Saudraye resté célibataire ne devait pas se plaire à Ville-Marie et il disparut après 1666, et jamais par la suite il ne fut question de « Vide-bouteille ».

« La Haute-folie »

Au mois de juillet 1695, les seigneurs de Montréal font un échange avec Paul Décary. Par cette transaction, les seigneurs reçoivent une tranche de la terre appelée « Haute-folie », nom qui semble bien connu de tous.

Quatre ans plus tard, le 4 décembre 1699, Louis Heurtebise cède à M. Dollier de Casson un arpent de terre de front sur ce qu'il y a de profondeur jusqu'à quatre arpents de la montagne, « au lieu dit la Haute-folie ». L'immeuble objet de la transaction, avait été borné par ordonnance de l'intendant Duchesneau, le 3 juillet 1680. Les divers contrats qui se rapportent à la terre en question sont prolixes et diffus, cependant il nous paraît qu'à l'origine, ce qui fut la « Haute-folie », avait été concédé par M. de Maisonneuve à Simon Le Roy, le 10 mai 1659 et était passé à Jean Chapron le 23 janvier 1663. Quoi qu'il en soit, en 1709, la « Haute-folie » faisait alors partie du domaine de la montagne.

(2) *B.R.H.*, 1928, p. 395.

(3) E.-Z. Massicotte, *Répertoire des arrêts*, etc., p. 2.

Le nom donné à l'endroit a surpris des chercheurs et on en a cherché l'origine.

Hélas! il nous faut avouer que nous n'avons rien trouvé de probant. Toutefois, nous pouvons signaler que dans le très instructif ouvrage en deux volumes, sur le *Blason populaire de Normandie*, que A. Canuel, membre de la Société de Normandie, a publié à Rouen, en 1859, il est fait mention d'une très ancienne localité qui s'appelait les *Hautes folies* d'Harfleur.

A ceci ajoutons un extrait du dictionnaire Bescherelle (vol. I, p. 1274) : « Folie se dit des maisons de plaisance construites d'une manière recherchée, bizarre, ou dans lesquelles on a fait des dépenses extravagantes. »

Il est difficile d'imaginer qu'un colon ait pu bâtir une Folie. Nous croirions plutôt qu'il s'agit d'une simple maisonnette, érigée sur un coin élevé du mont Royal, que le peuple nomma « Haute-Folie » par réminiscence, exagération ou dérision.

« *Un castel souterrain* »

Dans le groupe des colons arrivés en 1653, il en est un d'abord qui se distingue. Contrairement à la plupart de ses camarades, il préféra le célibat au conjungo, la solitude à la compagnie et, de plus, il eut l'idée de se faire un logis à nul autre pareil.

Cet original se nommait Mathurin Jouaneaux. Après six ans de séjour en la colonie, M. de Maisonneuve lui accorda, en 1659, une terre de quinze arpents, dans cette partie de l'île qui devint le domaine des seigneurs et qui s'appela Saint-Gabriel.

Comme les autres concessionnaires, Jouaneaux devait défricher et bâtir maison. Mais il était dangereux alors de pratiquer la culture à l'ouest du fort. Néanmoins il réussit à mettre cinq arpents en valeur et pour ne pas s'exposer « aux surprises des Iroquois », il se *creusa une retraite sous terre dans son camp*. « Ce réduit obscur ne recevait

le jour que par une petite porte... et un vieux tronc d'arbre, creusé par le laps du temps, *servait de tuyau à la fumée de son foyer* ».

L'ermite Jouaneaux demeura seul dans cette tanière, cependant, il est permis de croire qu'il n'y logea pas en toute saison.

Sans discontinuer le défrichement et la culture il avait, dès 1660, fait don de sa terre aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, car il voulait « fuir les occasions de péché et se séparer du monde autant que faire se pouvait ».

En 1665, « il travaillait avec quatre hommes sur sa terre et pendant qu'il leur apprêtait à dîner les Iroquois fondirent sur ses compagnons en tuèrent deux et firent les deux autres prisonniers ». Jouaneaux échappa. Ce malheur ne l'empêcha pas de reprendre sa tâche avec de nouveaux aides. « Ce bon serviteur ayant épuisé ses forces, il résolut de repasser en France et se retirer chez les Hospitalières de la Flèche ou il finit ses jours ».

En 1690, la terre de Jouaneaux fut jointe au domaine Saint-Gabriel.

« *Torrance Folly* »

Les britanniques n'étant pas freinés dans le choix des mots, peuvent prendre partout ce qui leur convient. C'est ainsi que le vocable *folie* pour désigner une demeure luxueuse est passé dans le langage courant de nos concitoyens.

En 1804, Thomas Torrance, né en Ecosse, s'établissait à Montréal et s'enrichissait rapidement. Aussi, en 1818, il conçut et réalisa le projet de se construire une spacieuse maison entièrement en pierre de taille — fait rare — à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke et Saint-Laurent. L'idée de faire ériger une si belle demeure loin de la ville qui alors ne s'étendait guère au delà de la rue Sainte-Catherine fut jugée tellement extravagante par le peuple que l'on nomma l'immeuble « *Torrance Folly* ».

Cette « *folly* » ne porta pas chance au sieur Torrance; il quitta

Montréal après avoir vendu sa vaste demeure en 1825 à John Molson. Torrance s'en fut mourir à Québec en 1828.

La famille Molson changea le nom de l'immeuble et l'appela « Belmont Hall », et quatre générations de cette famille l'habitèrent. A partir de 1911, « Belmont Hall » changea de propriétaires et de locataires, puis le 9 mars 1937 un incendie ravagea l'édifice au point qu'on décida de le raser. De nos jours sur ce bel emplacement il n'y a qu'un poste d'essence pour automobile.

Nous avons commencé cet article en parlant d'une maison portant le nom d'un vase à liqueur. Terminons en rappelant que notre ville fut un jour dotée d'un kiosque-bouteille érigé rue Notre-Dame à l'est du palais de Justice. Ce kiosque avait la forme d'une géante bouteille d'un cognac connu et « estimé par plusieurs ». Ce grand vase qui servait d'abri à un vendeur de journaux étonnait et amusait certains passants et touristes, mais exaspérait les tempérants qui réussirent à le faire disparaître.

II—LA MUSIQUE MILITAIRE SOUS LE REGIME FRANÇAIS

On s'enquérât, ces jours-ci, au sujet des instruments de musique en usage autrefois, dans les troupes de terre et de mer, et cette question nous en a rappelé une autre, posée il y a longtemps par H.-J.-J.-B. Chouinard, l'historien de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec: « Y eut-il des musiques militaires sous le régime français? »

Pour nous, la réponse doit déconcerter ceux qui raffolent des fanfares et des corps d'instrumentistes.

En France, de François 1er à Louis XV, les soldats et les marins ne paraissent avoir eu que trois instruments: le tambour, la trompette et le fifre.

A l'appui de cette assertion reportons-nous d'abord à l'époque où l'immortel Jacques Cartier visite la bourgade d'Hochelaga en 1535.

Au chapitre du récit de son voyage: « Comment nous arrivâmes à la dite ville et de la réception qui nous y fut faite », le découvreur

du Canada nous informe qu'à la fin de l'échange des compliments, par saluts et par signes, il songea à une chose dont il faut ici tenir compte.

« Ce fait, le capitaine (Cartier) commanda de sonner les trompettes et autres instruments de musique, de quoy le dict peuple fut fort réjoui ».

N'en doutons pas. Les aborigènes ne pouvaient avoir entendu « un bruit semblable » bien exécuté, fortement cadencé et leur ébahissement dut se traduire par des acclamations frénétiques. Donc, au XVI^e siècle, les échos du Mont-Royal ont repercuté les sons d'une musique militaire... embryonnaire.

Passons à un autre fait.

Au printemps de 1671, M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, suivi des officiers et des gentilhommes du pays, monte à Montréal.

Là, il déclare qu'il a l'intention de se rendre jusqu'au lac Ontario afin d'inspirer une crainte salutaire aux Indigènes des pays d'En Haut...

Plusieurs braves militaires voulurent partager les périls de cette hardie tentative, notamment M. Perrot, gouverneur de Montréal, M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, Charles Le Moyne de Longueuil, le capitaine de Laubia, M. de la Vallière, M. de Normanville et autres.

M. Dollier de Casson, du séminaire de Montréal, se joignit à l'expédition en qualité d'aumônier, « et c'est lui qui a laissé une relation détaillée de ce voyage ». Extrayons-en un passage :

« Le 3 juin 1671, on partit de Ville-Marie, au nombre de cinquante-six personnes, ayant en tête deux trompettes et on alla par terre jusqu'au lieu de Lachine... »

Les joueurs de trompettes marchaient-ils sans être accompagnés de tambours, surtout en une circonstance aussi exceptionnelle? Cela n'est pas probable, car il y eut toujours au moins un tambour dans la

garnison de Montréal, même quand elle ne comptait qu'une dizaine de soldats.

Cette parade de grands seigneurs « allant en guerre » en costumes Louis XIV, devait constituer un joli tableau qu'un peintre exécutera un jour ou l'autre.

Les consciencieux chercheurs, MM. Régis Roy et Gérard Malchelosse ont écrit que le régiment de Carignan, arrivé au pays en 1665, devait ou pouvait avoir des fifres, mais nous n'avons encore rien exhumé qui puisse étayer cette conjecture.

La première mention du fifre, dans nos notes, se trouve dans l'anecdote suivante :

Nous sommes en 1690. L'amiral Phips est devant Québec et Frontenac lui répond « par la bouche de ses canons ».

« Dans les premiers jours du siège, l'on vit arriver M. de Callières, gouverneur de Montréal, à la tête de 800 hommes. Ces derniers avaient débarqué à la Pointe-aux-Trembles de Québec et avaient continué leur route par terre, dans la crainte de rencontrer des vaisseaux de la flotte anglaise ».

Les Anglais, rapporte *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, « entendirent de leurs vaisseaux le bruit que faisait cette belliqueuse jeunesse qui venait en sautant et avec de grandes démonstrations de joie.

« Ils appelèrent M. Bécard de Grandville, leur prisonnier, et lui demandèrent ce que c'était ?

« Il écouta les fifres et les caisses et voyant bien d'où cela venait il leur dit cavalièrement :

« Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien ; c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut ; vous n'avez qu'à plier bagage, car ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines ». ⁽⁴⁾

Voilà tout ce que nous avons quant aux musiques militaires du XVII^e siècle en la Nouvelle-France.

(4) Abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, 223.

III—JEU DE QUILLES ET JEU DE BOULES

En la Nouvelle-France eut-on des jeux publics?

Le gibier et le poisson abondaient et les gens de toutes classes pouvaient se livrer aux sports de la chasse et de la pêche en toute saison et presque en tous lieux. Les restrictions étaient peu nombreuses et locales.

Le canotage? Qui ne pouvait conduire une embarcation? Hommes et femmes de la noblesse, de la bourgeoisie, de la roture voyageaient en canot, comme aujourd'hui en automobile.

Avec la venue des chevaux, les courses pour des paris existèrent, car nous en avons des indices.

Il est certain que le patin, la traîne sauvage et la raquette ont eu des fervents, surtout vers la fin du XVIIIe siècle.

Une couple des jeux publics dont on a mention avant 1760 sont « les quilles et les boules ».⁽⁵⁾

Au temps de Louis XV, sous l'administration du gouverneur de Beauharnois et de l'intendant Hocquart, on s'adonnait à ces jeux, à Québec, nulle part plus à l'aise que devant le palais épiscopal.

Ce fut même au point qu'un prélat dut faire des remontrances aux autorités de la mère patrie.

Le 4 septembre 1731, et pour la deuxième fois depuis 1729, Mgr Dosquet, évêque coadjuteur de Québec, se plaint amèrement en une lettre remplie de détails, de ce que le gouverneur et l'intendant « refusent au clergé le droit d'empêcher le public de pénétrer sur la terrasse de l'évêché »...

Tous les jours, s'y rassemble le bas peuple des deux sexes « et l'on y chante assez fort que l'évêque entend comme si les chanteurs étaient chez lui ».

Plus encore: « Les fêtes et les dimanches, on y a la tête rompue du bruit qu'y font ceux qui jouent aux quilles et à la boule ».

(5) Il sera question de la course à pied dans l'article suivant.

Le jeu de quilles est encore connu, mais on le joue maintenant dans des salles spécialement aménagées.

Quant au « vieux jeu de boules qui a passionné nos ancêtres », voici comment on l'explique : « chaque joueur pourvu de deux boules, en jouait une à son tour, cherchant à placer les siennes au plus près d'une ligne ou but, et à en déloger celles de l'adversaire. »

De ce jeu est issu celui qu'on nomme communément le boulingrin ou « le bowling green ».

Impossible de croire que nos anciens n'ont pratiqué que ces deux jeux et les documents devront nous en nommer d'autres.

IV—COURSE A PIED

En racontant ce qui se passait en la Nouvelle-France la plupart des mémorialistes s'accordent à dire que les Sauvages excellaient à la course à pied, que d'ailleurs ils s'entraînaient à cet exercice constamment. L'on ajoute parfois, que les Canadiens ne furent pas lents à devenir leurs émules. Mais, le célèbre Bougainville est seul à nous apprendre qu'au Détroit en 1757, un jeune Campeau fut reconnu comme champion dans un « match » auquel participèrent Visages-Pâles et Peaux-Rouges.⁽⁶⁾

Faute de renseignements remontant plus loin dans le passé doit-on admettre que Campeau a été le premier blanc à se placer en tête de liste?

Nous avons essayé de savoir quel pouvait être le prénom de ce « sprinter »,⁽⁷⁾ mais plusieurs Campeau demeuraient au Détroit à la date précitée et nous n'avons pu l'identifier.

Depuis, bien des nôtres ont été à l'honneur, notamment Edouard Fabre, mort en 1939 et qui possédait 335 trophées de toutes sortes, puis Gérard Côté, proclamé l'athlète de 1940 par la *Sportmen's Association*.

(6) *Rapport de l'archiviste de la province pour 1923-24*, p. 66.

(7) Le mot est accepté dans le *Petit Larousse*. B.R.H., 1941, p. 246.

V—BOULES DE NEIGE

Le mois de décembre 1741 apporte une surprise désagréable à quelques-uns. Ennuyé par les plaintes que lui remettent des « bourgeois » qui ne goûtent plus un amusement auquel ils ne sauraient participer, le juge Guiton de Monrepos décide de sévir. Il ordonne aux jeunes de cesser « de s'attrouper pour faire des boules de neige qu'ils jettent indistinctement sur tous les passants... » même « de se jeter lesdites boules entre eux » à peine de l'énorme « amende de 50 livres, dont la moitié applicable au dénonciateur ».

Imaginez la stupéfaction, si l'on condamnait aujourd'hui à \$150, un écolier qui aurait lancé une *pelotte* de neige! (Remarquez que dans les écrits d'alors on se sert des mots *pelotte* ou *boule*). Cette ordonnance fut répétée en 1753.

VI — LE JEU DES ECHECS AU CANADA

Jouait-on aux échecs en la Nouvelle-France? Nous avons la certitude qu'on peut répondre affirmativement si l'on s'en rapporte aux notes suivantes.

M. Gérard Malchelosse, qui, avec M. Régis Roy, a particulièrement étudié le régiment de Carignan, nous apprend que « le chevalier Alexandre de Chaumont, aide de camp de M. de Tracy, lieutenant général des armées de Sa Majesté en Amérique et venu avec ce dernier l'été de 1665, était un des trois meilleurs joueurs de France. Il n'a pas dû rester ici jusqu'en 1667 sans prendre la partie avec son supérieur le lieutenant général ou les nombreux personnages de marque de sa suite ».

1665 marquerait-elle l'année de l'introduction du jeu au Canada?

Par ailleurs, le même auteur nous dit que le procureur général Louis-Guillaume Verrier, célibataire et ami des chats, était un grand

joueur d'échecs de 1728 à 1758. Son assidu et meilleur adversaire, dit-il lui-même, dans sa correspondance, était l'intendant Hocquart.

On trouve une autre « preuve probable » dans un document historique.

Personne ne l'ignore, l'extraordinaire major Robert Stobo séjourna à Montréal, puis à Québec, de 1756 à 1759 et, par une incurie fatale, Stobo, bien qu'accusé de trahison, vécut en notre pays plutôt en « visiteur » qu'en prisonnier.

Actif, intelligent et charmeur, il allait et venait sans surveillance et comme il possédait un « jeu d'échecs », ⁽⁸⁾ il a dû faire la partie avec les gentilshommes, les bourgeois, les fonctionnaires qui l'accueillaient courtoisement, sans pouvoir soupçonner que ce militaire ennemi, surnommé « l'as des espions », contribuerait un jour à mettre le roi de France « échec et mat » en procurant aux conquérants des renseignements topographiques d'une grande précision...

Au nombre des documents que le numismate R.-W. McLachlan a recueillis pour son étude sur Fleury Mesplet, on remarque une « chanson » sur les échecs, signée « Anonyme » et dont l'auteur était le R. P. Bernard Well, jésuite belge, venu au Canada en 1756. Ce religieux résida à Montréal entre 1777 et 1791, date de sa mort, et il publia divers articles dans la *Gazette littéraire* de Mesplet, sous le pseudonyme ci-dessus indiqué.

L'autorité surveillait Mesplet en 1779. On prétendait qu'il laissait paraître dans son périodique des articles subversifs. Rendu nerveux par les plaintes nombreuses que l'on portait contre lui, Mesplet crut bien faire en envoyant au gouverneur Haldimand le manuscrit d'une chanson que le R. P. Well lui avait remise.

Evidemment, l'imprimeur croyait avoir aperçu des allusions frondeuses dans le manuscrit en question.

Mesplet avait-il tort, avait-il raison? Le lecteur en jugera. La chanson est intéressante et mérite d'être lue. Elle démontre que les

(8) *B.R.H.*, 1908, p. 152.

échecs étaient bien connus des Canadiens en 1779, cela suffit pour donner à cette poésie son droit d'entrer dans l'histoire du Jeu des Echecs au Canada.

EN PARLANT DU JEU D'ECHECS

CHANSON

—1—

Sur le jeu que j'ai dans les mains
Le sort n'étend pas ses caprices
Le sort qui, parmi les humains,
Couronne si souvent les vices.
Combien d'hommes aux premiers rangs
Que le seul hasard a fait grands.

—2—

Les Rois ont des fous pour soldats,
Qui les servent dans chaque armée;
Messieurs ne vous en plaignez pas,
Puisque dans plus d'une assemblée,
Les hommes seraient bien heureux,
De n'en pouvoir compter que deux.

—3—

Les fous sont placés près du Roi,
Un tel roi peut-il être sage?
Des courtisans quand je les vois,
Je reconnais ici l'image,
Jamais s'il s'agit d'un bon choix,
De deux sots n'écoutez pas la voix.

—4—

Le chevalier change souvent,
De couleur et de contenance:
Dans son bizarre changement,
Reconnaissons notre inconstance:
A tous moments, sans le scavoir,
Nous passons tous du blanc au noir.

—5—

Le Roi fait un pas chaque fois,
Jamais il n'en fait davantage,

Pour notre bonheur, tous les Rois
Devraient suivre un pareil usage.
Quand on gouverne les Etats,
On doit s'avancer pas à pas.

—6—

Vous avez pris un de mes pions,
Et moi je vais prendre un des vôtres.
Tout ce qu'aux autres nous faisons,
Nous devons l'attendre des autres:
Quand pièce à quelqu'un l'on fera,
Pièce pour pièce il nous jouera.

—7—

Je ne sais pour quelle raison
Le Roi n'est pas avec la Reine.
Tandis qu'il garde la maison
Madame court la prétontaine...
ÉCHEC ET MAT!... il doit souffrir,
Pourquoi laisser sexe courir?

Sans doute les lecteurs de la *Gazette littéraire* auraient goûté ces vers tout autant que la prose du sieur Valentin Jautard, le rédacteur attitré du journal. Mais là n'est pas la question. Passons plutôt au XIXe siècle.

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1902, on voit que le fameux peintre Louis Dulongpré, venu demeurer à Montréal après 1784 et qui mourut à Saint-Hyacinthe en 1843, était un fervent adepte du jeu d'échecs. Son adversaire favori n'était autre que le notaire Joseph Papineau, père du tribun, et c'est entre 1787 et 1837 que ces dignes amateurs oublièrent leurs soucis sur l'échiquier.

Puisons enfin une anecdote dant les *Souvenirs d'un demi-siècle* de J.-G. Barthe.

« Lorsque l'honorable Vallières de Saint-Réal quitta Trois-Rivières pour venir siéger à Montréal (1842), il n'était déjà plus que l'ombre de lui-même. Le savant magistrat était devenu tellement affecté de faiblesse et de maux de jambes que, pendant un temps, il fallut le porter sur le banc judiciaire, parce qu'elles lui refusaient le service,

ce qui fut l'occasion pour son ami Hughes Heney, membre du Conseil législatif, de lui faire un compliment.

« Presque tous les jours, ils jouaient leur partie d'échecs vers la même heure. M. Heney était venu un peu plus tôt cette dernière fois et M. Vallières semblait se faire quelque peu désirer.

« Madame Vallières était allée le presser et lui passer sa robe de chambre en le grondant de sa paresse, il entra dans ce déshabillé au petit salon où ils faisaient d'ordinaire leur partie et s'excusa de son mieux auprès de son vieil ami en imputant toute la faute à ses jambes qui avaient presque refusé de le porter, ce matin-là, ce qui l'avait retenu au lit.

« Mon cher, répondit ce dernier, vous êtes comme la statue de Nabuchodonosor qui avait des pieds d'argile et la tête d'or ».

« Ce fut peut-être, dit-on, la seule fois que le distingué juge Vallières resta interloqué, et il ne put reconnaître que par un sourire combien il était flatté du tour heureux que M. Heney avait trouvé pour excuser sa paresse apparente ».

VII—LA MI-CAREME

Une des coutumes dont les générations actuelles n'ont plus gardé souvenance, est celle de la Mi-Carême. Pour notre part, nous n'en trouvons trace que dans le roman si intéressant au point de vue moeurs et coutumes, que publia en 1852, sous le titre de *Charles Guérin*, celui qui devait, un jour, devenir l'un de nos brillants littérateurs et orateurs, l'honorable P.-J.-O. Chauveau.

D'après cet auteur, la Mi-Carême, dans le bon vieux temps, était une « espèce de saturnale où le peuple un peu lassé de la vie mortifiée que l'église lui prescrit, prenait sa revanche des privations passées et semblait narguer les jeûnes à venir ».

Ce qu'il nous raconte se passe à la campagne chez un riche habitant. On est au soir du dimanche de la Mi-Carême. Une nombreuse compagnie est réunie dans la salle « éclairée par une vieille lampe en

forme de navette et clouée au bord d'une poutre, ainsi que par la lumière qui s'échappe d'un grand poêle de fer à deux étages ».

Sur ce poêle et dans le fourneau sont des chaudrons remplis de mélasse et de sirop d'érable, qui doivent servir à faire la tire, « parce qu'une Mi-Carême ou une Sainte-Catherine sans tire, ça n'aurait guère plus de bon sens, qu'un jour de Pâques maigre ».

En attendant la tire, les invités prennent un coup et une croute. « Ceci consistait en un souper où était servi avec profusion : des énormes patés au poisson, des galettes appétissantes, des tartes de toute espèce; des ragoûts et des plats de fricassée gigantesques se pressant sur la nappe », bientôt rejoints par les crêpes que l'on apportait toutes bouillantes au sortir de la poêle...

Ensuite on procédait à préparer la tire. C'est au cours de cette tâche agréable pour la jeunesse que se place la scène suivante :

Trois coups frappés à la porte firent tressaillir les convives.

—Ouvrez à la Mi-Carême, ouvrez donc! fit entendre du dehors une petite voix nasillarde et évidemment contrefaite.

—Oui, oui, ouvrons à la Mi-Carême! dirent tous nos gens en se levant de table.

—Voyons, la Mi-Carême, comment es-tu faite c't' année? Veux-tu un p'tit coup de rhum, pauvre vieille, pour te réchauffer.

—C'est pas de refus, père Morelle. J'œommes ben fatiguée. J'marchons sans arrêter depuis l'Mercredi des cendres... Vous avez trouvé que j'mettions ben du temps à v'nir vous autres, hein, les jeunesses? Mais c'est égal. Ceuze-là qui m'ont z-attendu ayé patience, j'va les récompenser et ceuze-là qui n'ont pas voulu m'attendre, vont s'en repentir. On va voir tout ça tantôt. En attendant, père Morelle, le p'tit coup si vous plé?

Le personnage allégorique, qui s'exprimait ainsi, était une vieille femme littéralement courbée en deux, et dont on découvrait difficilement le visage au fond d'un vieux chapeau en forme d'entonnoir, lequel avait dû servir à quelqu'un de ces mannequins que l'on met dans les jardins pour en éloigner les oiseaux. Elle marchait appuyée

sur un gros bâton ferré, et portait une énorme poche sur le dos. Le plus apparent de son costume consistait en un affreux assemblage de torchons de cuisine, et de guenilles de toute espèce, auxquels étaient suspendues des queues et des arêtes de poisson. Le peu que l'on voyait de son visage était tout barbouillé de jus de tabac, et une paire de lunettes sans vitres à cheval sur un nez déjà bien grotesque par lui-même, complétait cette étrange toilette. De francs et fous éclats de rire accueillirent cette apparition, et la Mi-Carême seule dut conserver un sérieux imperturbable. Le petit coup de rhum, une fois pris, elle s'avança balayant presque le plancher avec les bords de son immense chapeau jusqu'à Marichette, et déposant à ses pieds la besace toute trouée qu'elle avait sur le dos, elle en tira un beau cornet de papier blanc: « Tenez, mam'zelle Marichette, dit-elle, l'bon Dieu, vot' papa, épi moé, j' sommes satisfaits de vous, comme c'est rare. Vous avez pas manqué au maigre un' seule foé; même qu'y a qu'vous devriez pas jeûner si souvent, car ça endommage vot'santé... ça pourrait vous ôter vos belles couleurs, et y a d'aucuns p'tits frisés de la ville qui pourraient ben le trouver à r'dire... Mais par exemple vous en avez ben qu'trop à c't'heure des couleurs...

Voyons, voyons, vous fâchez pas contre la Mi-Carême, qui vient de ben loin pour vous apporter ce beau cornet, ous' qu'il y a du sucre, des dragées et toutes sortes de bonnes choses.

La vieille fit ainsi le tour de la salle, parlant à tout le monde avec la même franchise impertinente que son rôle autorisait. Aux enfants qui avaient veillé exprès pour recevoir cette visite impatientement attendue depuis plusieurs semaines, elle fit des cadeaux calculés sur la bonne ou la mauvaise conduite de chacun d'eux. A ceux qui avaient été sages, des dragées ou du sucre; à ceux qui avaient été méchants, des patates gelées ou des écales de noix soigneusement enveloppées dans du papier, mystification qui faisait beaucoup rire les parents, et pleurer les pauvres petits malheureux.

Quand la vieille eut épuisé sa besace et ses drôleries, quelqu'un

proposa de terminer la fête par une danse ronde. Le bedeau, consulté là-dessus, donna comme son opinion que cela pourrait très bien se faire, attendu que ça n'avait pas été prémédité, et que, bien qu'il fut défendu de danser dans le carême, on pouvait se permettre, dans une occasion comme celle-là, une simple danse ronde; d'autant plus que ça n'exigeait point de violons, et que personne au dehors ne pouvait être scandalisé. Il en serait bien autrement, s'il s'agissait de danser des menuets ou des *reels*, ou des *gigues* ou des *rigodons*. Cette morale un peu relâchée ne fut pas du goût de la Mi-Carême. Une discussion théologique s'éleva entre ces deux personnages, et avant la fin de la thèse le bedeau, tout bedeau qu'il fût, se serait peut-être vu enterré par les arguments de son adversaire, si le père Morelle n'avait point bravement tranché la question, en formant lui-même la chaîne et en entonnant vigoureusement cette ronde bien connue:

Bonhomme, bonhomme
Que sais-tu bien faire?

Après cette danse bruyante et grotesque, c'en fut une autre, puis une autre, puis encore une. Dans chacune de ces rondes, il était toujours question:

“D'un baiser à la plus belle”.

Il nous paraît que l'auteur a décrit exactement une coutume dont il avait été témoin maintes fois, vers 1850 et auparavant. D'ailleurs, Joseph Rousselle, un de nos informateurs, confirme une partie de ce que raconte M. Chauveau, car il se rappelle que dans sa jeunesse, à Saint-Denis-de-Kamouraska, la Mi-Carême se fêtait comme la Sainte-Catherine « avec de la tire et des danses rondes ».

Dans les villes les audacieux se permettaient même des bals au son de la musique, cependant, il ne semble pas que l'on ait fait par les rues des promenades ou des cavalcades comme cela se pratiquait en Europe.

VIII—DE LA DUREE DES NOCES

Il a été dit que, dans les siècles passés, chez nos ancêtres, comme chez les Israélites du temps de Jésus, les fêtes nuptiales se prolongeaient plusieurs jours. Peut-on déterminer quelle était la durée moyenne des belles et populaires noces au Canada?

Dans le mémoire que nous avons préparé, il y a plus d'un lustre, afin de raconter par le menu, comment on faisait une noce dans le comté de Beauharnois vers 1870, nous avons établi que dans cette localité la plupart des noces duraient trois jours.

En était-il de même dans d'autres endroits du pays; en était-il ainsi auparavant?

Pour réponse, nous avons quelques extraits d'ouvrages parus au Canada et aux Etats-Unis.

Remontons d'abord à l'année 1753 et voyons ce que nous en dit l'auteur du *Voyage au Canada*: « Dans mes amusements d'hiver, depuis mon retour à Québec, je fus invité à une noce qui devait se faire à dix lieues de la ville au milieu du mois de décembre; nous partîmes en carriole sur la neige et arrivâmes le même jour au rendez-vous. Nous y restâmes cinq jours en plein divertissement »...

Passons à 1800, en compagnie du notaire Nicolas-Gaspard Boisseau qui exerça sa profession à Montmagny de 1791 à 1841. Dans ses précieuses notes sur le « mariage des habitants de la campagne », le tabellion nous informe que dans la région où il a vécu, les mariages se célébraient généralement le mardi et que les fêtes duraient deux ou trois jours, suivant l'état de fortune des époux.

Les colons d'origine anglo-saxonne ne paraissent pas avoir célébré avec tant d'ardeur que les Celtes et les Latins, si l'on s'en rapporte à deux mémorialistes de la première partie du XIXe siècle.

M. Haight, dans *Life in Canada fifty years ago*, c'est-à-dire vers 1830, nous informe que chez les campagnards d'Ontario les noces ne duraient qu'une journée. Au lendemain du mariage on se mettait au travail.

Martin Welker, auteur de *Farm Life in Central Ohio, sixty years ago*, dit que les noces duraient deux jours. Le premier, la fête se faisait chez les parents de la mariée. Dans la nuit on sérénadait les « conjoints » puis le lendemain on festoyait chez les parents de l'époux.

La plus extraordinaire noce, pour sa durée, daterait de quatre-vingts ans environ et nous en relevons le compte-rendu dans une étude signée H.-J.-J.-B. Chouinard et qui précède *l'Histoire et la généalogie de la famille Chouinard*, par Jacques de Gaspé. Écoutons l'estimable annaliste :

« En 187... j'ai passé quelques jours à Saint-Jean-Port-Joli, j'ai entendu parler d'une double noce dont la description a fait pendant longtemps le sujet des conversations des habitants de Saint-Jean-Port-Joli et autres lieux.

« Un des plus riches cultivateurs, propriétaires d'une très grande terre et d'une maison en pierre de dimensions extraordinaires, mariait le plus jeune de ses fils et la plus jeune de ses filles, derniers rejetons d'une famille de plus de quinze enfants déjà presque tous mariés et bien pourvus.

« Les noces durèrent trois semaines. Pendant la première semaine étaient invités les parents et amis de la paroisse des jeunes époux. Dans la deuxième semaine et la troisième semaine, ce fut le tour des parents et amis de deux autres paroisses voisines. Pendant tout ce temps, ces invités furent hébergés chez le père des nouveaux époux. Il y eut des repas plantureux, arrosés de liqueurs généreuses, danses et chansons, musique par des « violoneux » qui se remplacèrent et faillirent mourir à la peine. Il ne faut pas oublier que pendant tout ce temps les vastes étables offraient une hospitalité large et une provende généreuse aux nombreux chevaux qui avaient amené tant d'équipages. Ces prodigalités sont passées de mode à cause du coût élevé de la vie. »

Aujourd'hui les noces durent... l'espace d'une cérémonie religieuse, puis les époux fuient leur parenté en auto, en wagons, en ha-

teau, en avion. Les bienheureux ! Ils cherchent l'isolement dans la cohue des gares et la tranquillité dans la fourmilière des palaces.

IX—LA PANTOMIME

La pantomime, sous une forme ou une autre, a existé dans tous les pays depuis les temps les plus reculés. Néanmoins, nous imaginons que les découvreurs et explorateurs européens furent quelque peu étonnés, en parcourant l'Amérique septentrionale, de voir plusieurs tribus d'aborigènes pratiquer diverses danses mimées, assez semblables, par le thème, à celles que connurent les peuples de l'ancien monde.

De ces danses sauvages, les *Relations des Jésuites* ainsi que des récits de voyageurs nous ont fourni de copieuses descriptions qui nous dispensent d'en parler plus longuement.

D'ailleurs, notre intention est de vous confier que nous avons eu la curiosité de savoir si la pantomime avait forcé son entrée dans le répertoire des danses populaires du Canada français. Enquête faite, nous avons appris que nous avions au moins deux danses mimées.

La première nous a été signalée par Joseph Rousselle, natif de Saint-Denis-de-Kamouraska, et qui a vécu dans les chantiers de la baie Georgienne.

D'après M. Rousselle, dans les chantiers d'il y a soixante ans et plus, les bûcherons devaient se coucher à neuf heures du soir, du dimanche au vendredi, mais le samedi soir, tous pouvaient veiller et s'amuser. C'était la soirée de détente, celle de la réjouissance qui rompait la monotonie de la vie des camps.

On y improvisait de véritables tournois de force, de trucs, de chansons, de danses et de contes. Or, parmi les divertissements de l'époque, on plaçait au premier rang la « Danse du barbier » une des rares pièces du genre que la tradition nous a transmise. Cette curieuse pantomime se joue à trois personnages : Le barbier, le client et le violoneux qui pourraient s'appeler : le raseur, le rasé et le racleur.

Comme accessoires, le barbier avait un énorme rasoir de bois

taillé à la hache et au couteau, un vase quelconque, cuvette, bassin, bassine ou seau servant de plat à barbe, enfin, un balais ou un « blanchissoir » faisait office de blaireau.

Et voyons ce qui se produisait :

Pendant que le client, serviette au cou, se tient immobile sur une chaise ou un banc et que le violoneux « zigonne » consciencieusement sa musique, le barbier va, vient, virevolte sur un pied, sur l'autre, autour du rasé, imitant sans perdre un pas tous les mouvements d'un professionnel à l'oeuvre. Il ne faut pas d'arrêt, c'est une condition formelle, ce qui signifie que pour réussir cette saynète agitée, il faut un danseur agile, doué d'une endurance remarquable.

L'opération terminée, le barbier constate que son client est sans connaissance. Affolé, le raseur prend le rasé dans ses bras et s'efforce de le planter debout. Pour sûr, il ne peut être frappé que d'une syncope. Mais non, l'inerte masse croule par terre.

Dansant toujours, le barbier réfléchit : son client est mort ; on l'accusera d'être la cause de son trépas ; donc il faut ensevelir le défunt et le faire disparaître. Mais l'être inanimé gît sur le dos, les bras écartés. Pour le rouler dans un linceuil, il faut lui rapprocher les bras du corps. Aussitôt pensé, aussitôt fait. Hélas ! ce geste a pour résultat de faire écarter les jambes. Autre embarras ! Puis lorsque le barbier ramène les jambes l'une près de l'autre, les bras s'étendent en croix. Le barbier est au désespoir. Finalement, par un moyen qui varie, suivant que l'on joue devant des bûcherons ou dans une veillée de famille et aussi, suivant l'inspiration comique du pseudo barbier, le rasé recouvre ses sens et la scène se termine par une gigue double de vive allure.

Cette pantomime, lorsque les compères connaissent leur affaire, ne manque pas de faire rire. Nous l'avons vu exécuter par Eugène Bourgeois, de l'île Jésus, par Paul Curadeau, de la Rivière-au-Renard (Gaspésie) et par Salomon Samson, de l'Anse-au-Griffon (Gaspésie), et les spectateurs s'amusaient.

Cette farce est-elle d'origine ancienne ? Vient-elle de France ou

d'ailleurs? Nous ne pouvons dire que ceci: en 1878, nous avons vu jouer par des clowns canadiens-français, au vélodrome de Sainte-Cunégonde, alors sis à l'angle des rues William et Napoléon (aujourd'hui Sainte-Cunégonde et Charlevoix) une bouffonnerie, non dansée mais presque identique quant au fond. Laquelle a donné naissance à l'autre? Nous passons la réponse au lecteur.

La danse mimée du « blanc et du Sauvage » avait encore de la vogue il n'y a pas plus de quarante ans, dans la Gaspésie, à ce que nous assure Salomon Samson. Voici en quoi elle consistait: un Peau-Rouge et un Visage-Pâle se rencontrent inopinément. Ils simulent un duel. Le blanc paraît succomber et l'Indien va le scalper, mais à ce moment le blanc renaît, les ennemis deviennent amis et ils dansent.

Il semble bien que cette petite pièce doit remonter au temps héroïque de la Nouvelle-France.

X—L'ANCIENNE RUE LATOUR

Sous le régime français, il y eut des prisons où les pécheresses pouvaient être mises en réclusion formelle ou être détenues avec leur consentement, mais ces maisons de correction semblent avoir cessé d'exister lorsque le pays devint colonie britannique. Et il s'écoulera plus d'un demi-siècle avant qu'on puisse venir en aide à une classe de ces malheureuses.

Quand une fille coupable avait subi le châtement auquel le tribunal l'avait condamnée, qu'arrivait-il à sa libération? Pouvait-elle reprendre une existence normale? Trouvait-elle de l'emploi facilement? N'était-elle pas exposée, pour subsister, à recourir au déshonneur? Vers les mil huit cent vingt-sept, à Montréal, un groupe de dames de la haute « se réunirent afin d'aviser aux moyens de secourir efficacement celles qui étaient dans le besoin et fondèrent la « Société des dames de la charité ». ⁽⁹⁾ Des comités de ces dames se chargèrent de

(9) Marie-Claire Daveluy, *L'Orphelinat catholique*, Ed. 1933, et *Notes historiques* par les Soeurs de la Providence.

visiter les pauvres et les malades de diverses localités. Or dans ce qu'on appelait le faubourg Saint-Antoine, c'est-à-dire à l'ouest de l'actuelle place Victoria, demeuraient deux veuves faisant partie de la société ci-dessus nommée et qui décidèrent de se consacrer à des oeuvres particulières, toutes deux nécessaires.

L'une d'elles fut Marie-Emélie Tavernier, veuve de Jean-Baptiste Gamelin. Elle ouvrit, pour les mères nécessiteuses, un refuge à l'encoignure sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent. De ce modeste début sortit la grande et prospère institution des Soeurs de la Providence.

Non loin de l'habitation modeste de madame Gamelin, sis près de la rue Cathédrale, vivait dans une opulence relative la veuve du capitaine McDonell, mère de famille qui accepta la tâche de fonder un refuge pour les filles qu'on voulait ramener dans le sentier du devoir. Comme il a été peu parlé de cette femme distinguée, on lui doit quelques notes biographiques.

A Notre-Dame, 17 août 1789, l'argentier Huguet-Latour⁽¹⁰⁾ faisait baptiser Agathe-Henriette. Elevée dans une famille très à l'aise, elle acquit l'éducation, l'instruction et l'élégance. Agée de vingt-sept ans, son contrat de mariage fut dressé le 12 mai 1816. Le même jour, elle épousait Duncan Cameron McDonell « Capitaine d'une barque à vapeur naviguant de Montréal à Québec ». De ce mariage naquirent trois filles et un fils entre 1817 et 1823.

Le 18 novembre 1824, le capitaine McDonell dicte son testament au notaire Prévost, en présence de deux amis, Charles-Bernard Pasteur, avocat, et Michel Bibaud, homme de lettres. Un mois et quelques jours plus tard, la veille de Noël, le testateur rendait le dernier soupir. Il n'avait que trente-huit ans.

La veuve avait hérité de son père et de son mari. En plus, Pierre Huguet-Latour, fils, trouva bon d'aider sa soeur, car en avril 1825, il lui accordait ainsi qu'à ses enfants et à ses trois domestiques, logement

(10) *B.R.H.*, 1940, p. 284.

et nourriture dans une des spacieuses maisons entourées de jardins du sélect faubourg Saint-Antoine.

Trois ans plus tard, Pierre, fils, décédait et, par son testament, il légua la plupart de ses immeubles à sa soeur dont il admirait les qualités de coeur et d'esprit. C'est alors que madame McDonell songea à la réalisation du projet d'aider les madeleines. Après en avoir causé avec Mgr Lartigue qui lui donna son approbation, Agathe-Henriette Hugué-Latour-McDonell ouvrit le « Refuge pour les filles repenties », au mois de février 1829.

La courageuse fondatrice, disent ses contemporains, « trouva appui et encouragements dans son intimité avec Madame Gamelin ». ⁽¹¹⁾ Une autre personne, Elisabeth Lemay, veuve Boudria, aussi propriétaire dans les environs, se joignit à la fondatrice et, le 11 avril 1829, voulut contribuer à son oeuvre méritoire. Pour ce, elle céda un emplacement spacieux, borné au nord par la rue Saint-Bonaventure (aujourd'hui Saint-Jacques) avec « une maison de pierre à deux étages et plusieurs dépendances ». Toutefois, comme madame McDonell avait suffisamment de place dans son grand immeuble, elle vendit l'emplacement à Adolphe De Lisle, « grand connétable de Montréal ». ⁽¹²⁾

En 1832, après instantes demandes, Mme McDonell obtenait du secours des autorités civiles: « Vu que Henriette Hugué-Latour, veuve McDonell a établi et soutenu, à Montréal, une institution charitable pour recevoir des filles repenties et qu'il est expédient de l'aider à subvenir à la dépense de ladite institution, il est statué que le Gouverneur pourra, par un warrant... avancer... à la dite dame, une somme n'excédant pas 300 livres courant... »

Mais le maintien du refuge devenait de plus en plus onéreux et, en 1834, Mgr Lartigue dû prêter 400 livres à la fondatrice. Deux ans plus tard, la veuve McDonell se voyait obligée de discontinuer une oeuvre dont les résultats étaient appréciables. « En sept ans (1829-

(11) *Notes historiques*, déjà cité.

(12) *B.R.H.*, 1919, p. 179.

1836) au-dessus de 300 filles avaient été admises dans son institution y compris les 52 filles qui habitaient la maison en 1836. Mgr Lartigue en était le supérieur et M. Dufresne, P.S.S., le chapelain ». ⁽¹³⁾

Que devint alors la fondatrice! Le 19 novembre 1836, madame McDonell assurait le remboursement de l'argent emprunté à Mgr Lartigue, puis faisait procéder à l'inventaire des meubles et effets appartenant à la « Corporation des filles repenties de Montréal ». Entre autres choses, il y avait une liste de 85 livres dont trois en anglais et huit catéchismes bilingues. Le lendemain, 20 novembre 1836, le notaire Bedouin dressait le contrat de mariage de la veuve McDonell avec Louis-Augustin Le May dit Poudrier.

Le dernier document que nous trouvons concernant le « Refuge » est un acte de cession à l'abbé Ignace Bourget, vicaire général, représentant l'évêque Lartigue et signé par Agathe Huguet-Latour, le 7 novembre 1837.

Le 11 novembre 1844 arrivent à Montréal, venant de France, quatre religieuses de la Communauté du Bon-Pasteur, puis le 16 janvier 1848 était fondée à Montréal la communauté des Soeurs de la Miséricorde, qui reprirent et complétèrent avec succès l'oeuvre essayé par Agathe-Henriette Huguet-Latour. Cette estimable femme en fut témoin, car elle ne s'éteignit que le 26 avril 1865, âgée de soixante-seize ans.

Une fille de la défunte, Isabelle-Héloïse McDonell, épousa en 1838 Pierre-Louis Morin, qui fut architecte arpenteur-géomètre, puis directeur du cadastre du Bas-Canada.

Le seul fils de la défunte, Pierre-Louis McDonell, avocat, pendant plusieurs années, « assistant-greffier de la ville de Montréal » décéda le 2 juillet 1889. On dit qu'il « possédait à fond les langues française et anglaise, et qu'il collabora à divers journaux ». Le *Répertoire National* a reproduit de lui une allocution sur la « Femme modeste et simple » qui dénote un remarquable talent. ⁽¹⁴⁾

(13) *Annuaire de Ville-Marie*, I, 400.

(14) *Répertoire national*, IV, 121.

Quelques faits pour clore cette notice. Huguet-Latour est le nom composé adopté par le grand argentier et ses descendants qui voulaient ainsi se distinguer des Huguet tout court, des Huguet dit Champagne et des Huguet dit Saint-Vincent. Ce fut leur droit et personne ne le leur a contesté.

Le nom McDonell souvent mentionné ci-devant a toujours été épilé avec un seul *n* par le capitaine, sa femme et leurs enfants.

Au sujet de l'immeuble où logèrent les « repenties », une lettre datée du 7 octobre 1886 et adressée à *la Presse* par l'historien Maximilien Bibaud fournit des détails que cet auteur est peut-être le seul à rappeler. « Madame McDonell avait établi son refuge dans notre voisinage⁽¹⁵⁾ et dans la closerie de son domaine où passe aujourd'hui la rue Latour (de son nom de demoiselle). En cette asile logea un temps la trop fameuse Maria Monk.⁽¹⁶⁾ L'entrée du terrain était rue Sainte-Geneviève. »

N'ayant pas lu les prétendues révélations de Maria Monk et de sa compagne Frances Partridge dont il y a plusieurs éditions assez rares, nous ne savons pas si ces filles « non repenties » ont parlé du refuge de la rue Latour. Nous passons la parole à d'autres mieux renseignés. Nous pouvons cependant signaler que de nombreuses réfutations des racontars susdits ont été publiées par des catholiques aussi bien que par des protestants.⁽¹⁷⁾

Aujourd'hui les lecteurs chercheraient vainement à localiser la rue Latour.

Autrefois sur une même ligne, il y avait de l'est à l'ouest, la rue Vitré, la rue des Jurés et la rue Latour. Pour simplifier, les autorités de la voirie ont remplacé ces trois noms par le plus ancien, celui de Vitré.

(15) Michel Bibaud, père de Maximilien, avait élevé sa famille dans le quartier Saint-Antoine.

(16) P. Gagnon, *Essai de bibliographie*, I, 332.

(17) Voir la *Vie de Jeanne Mance* par M. Faillon, et les *Mélanges religieux*, édition de 1900, tome II, p. 275.

PHILANTHROPIE INTERESSEE

Ceux qui vécurent à Montréal durant la dernière décade du XIXe siècle n'ont pas oublié le fabricant du Pain Killer Raymond.

Petit de taille, rustaud, tête de faune ornée d'un nez bourbonien et de cheveux noirs frisés, cet industriel qui semble avoir été chimiste ne pouvait passer inaperçu, car il était partout où il y avait foule. Pour vendre sa drogue, Charles Raymond parcourait les marchés, les gares, les débarcadères; comme il avait de l'aplomb, qu'il s'exprimait facilement en anglais ou en français, il forçait les gens à l'écouter et à se laisser convaincre. Ainsi, il « arrachait » sa vie. Pendant un temps, il eut un laboratoire rue Notre-Dame, puis à deux ou trois autres endroits.

L'humoriste Pierre Voyer qui, dans un hebdomadaire, signait de brillantes chroniques, sous le pseudonyme de Mistigris, nous invita, un jour, avec Arthur Plante, l'avocat élégant, au verbe facile, futur député de Beauharnois, à visiter l'établissement du sieur Raymond.

Ce chimiste habitait alors rue Saint-Dominique, un rez de chaussée assez spacieux mais bizarrement aménagé. A l'entrée, s'alignait une série de lits modestes; en suite, dans une grande pièce quantité de fioles, de bouteilles, de bocalx s'étagaient le long des murs. Au centre de la pièce, gisaient des bassins et un fourneau.

Présentation faite. Cordiale réception. Offre de liqueurs et de cigares dont cependant l'hôte s'abstenait.

L'ami Voyer nous détailla alors les activités et les manies du bon Raymond qu'il connaissait depuis longtemps. Très calme, l'hôte laissa dire, souriant, puis il prit la parole. Démêlant que nous étions curieux de savoir pourquoi il avait un dortoir si bien fourni, au lieu d'un salon, voici ce qu'il nous communiqua :

« Dans le quartier où je loge, il y a souvent des demoiselles sans abri le soir. Voilà pourquoi j'ai imaginé de leur créer un petit refuge. En paiement de leur coucher et de leurs repas, volontiers, elles m'accordent quelques heures de besogne, tel que lavage des fioles qui con-

tiendra mon élixir puis collage des étiquettes et emballage. C'est tout ».

Adroit causeur, il nous initia, en plus, à quelques-uns des mystères de Montréal: histoires tristes ou gaies, toujours vécues et dont il aurait pu faire un livre. Sous une rude enveloppe on percevait un coeur sensible. Il croyait vraiment à l'efficacité de son tue-douleur dont il tenait la formule d'un pharmacien, et sa pitié pour ses « aides » d'un jour ou deux, quoique non désintéressée, était cependant véritable.

Sans doute, il se trouvait parmi ces épaves des filles perdues, mais bien d'autres n'étaient que momentanément éperdues, ayant été attirées vers la ville dans l'espoir de trouver un emploi et de se faire un petit pécule. Désillusionnées, craignant les pièges, la disgrâce, la misère, elles souhaitaient pouvoir retourner dans leurs hameaux sans recourir à une protection officielle qui les auraient classées. Pauvres filles.

Le fabricant de tue-douleur disparut un jour sans laisser trace, du moins pour nous.

A handwritten signature in black ink, reading "E. Z. Massicotte". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke extending to the right.